

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

**Séance du 10 avril 2015 20h45**

**Convocation :** 07/04/2015

**Affichage :** 07/04/2015

**En exercice :** 15

**Présents :** 14

**Votants :** 14

L'an deux mille quinze, le dix avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Barnabon, Deviers, Szmiedt, Varvarais  
Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Gélineau, Lemaire, Lemaistre, Mauduit,  
Tiret, Vincent  
Absents excusés : Madame Deprez

Secrétaire de séance : Monsieur Mauduit

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, Maire, déclare le conseil municipal ouvert.

### Ordre du Jour

#### **Réponses aux questions des administrés à propos de l'action municipale menée depuis un an :**

Monsieur Champagne, rappelle aux membres du conseil municipal que ce conseil est le 12<sup>ème</sup> depuis les élections du 4 avril 2014 (élections du maire et des adjoints). Ce conseil se réunit pour répondre aux administrés et établir un bilan des actions réalisées durant cette première année de mandat.

Monsieur le Maire donne la parole à chaque pilote de commission afin que celui-ci présente les différents dossiers engagés.

#### Monsieur Champagne donne la parole à Monsieur Tiret :

Le budget communal est en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement. Tous les projets sont identifiés. Il n'y a pas d'augmentation d'impôts malgré la Dotation Globale de l'Etat qui est en baisse cette année encore (2013-2014 : environ -9%).

Le suivi des opérations comptables est établi régulièrement entre le pilote et le service comptable de la mairie.

Madame Szmiedt souhaite indiquer au conseil municipal que toute personne a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. Ce droit s'étend aux pièces annexées à ces documents, notamment les pièces justificatives des comptes de la commune.

Cependant quand aucun devis n'a été établi pour les dépenses de la section d'investissement qui n'ont pas encore été engagées, la commission CADA ne peut, dès lors, que déclarer la demande d'avis d'un administré sans objet. Ce qui a été notre cas comme dans bien des communes quand il n'y a aucune passation de dossier entre l'ancienne et la nouvelle équipe.

Monsieur Champagne donne la parole à Monsieur Lemaire :

Concernant les différents travaux ayant été réalisés sur la commune, Monsieur Lemaire commence par parler d'un problème récurrent depuis des années concernant le plan d'eau de l'Ilon : Aux beaux jours des véhicules venaient y compris la nuit autour du plan d'eau de l'Ilon gênant la tranquillité du quartier et des riverains.

Une réunion publique a eu lieu le 21 mai 2014 avec les riverains et l'association des pêcheurs ; il a été décidé lors de cette réunion, de la pose d'une barrière coté Lafarge et de la fermeture de la barrière accès pompiers. Ces travaux ont été faits en décembre et des clés de la nouvelle barrière ont été remises au président de l'association de pêche pour une distribution aux adhérents. Tout ceci convient aujourd'hui parfaitement à tout le monde. Un projet d'aménagement de parking est en cours de réflexion sur ce secteur.

Au stade :

L'aire de basketball, avec pose de grillage, permet aux jeunes de profiter de cet espace en toute sécurité. Les vitres du vestiaire, cassées depuis des années, ont été remplacées avec l'adjonction d'un grillage, (prise en charge par l'assurance).

La fermeture électrique du stade a été mise en place suite à des dégradations et nuisances nocturnes, le stade est fermé de 20h à 8h.

Un grillage anti lapins a été posé, ce qui a permis à une équipe extérieure de venir s'entraîner pour refaire vivre le stade (qu'elle entretient). Grâce à cela, aujourd'hui d'autres saint martinois de 8 à 10 ans, en club, s'entraînent régulièrement le samedi sur le stade depuis plusieurs semaines.

Concernant les travaux, Madame Aubé intervient sur les nouveaux coussins berlinois à Sandrancourt. Monsieur Champagne confirme cette installation, effectuée gratuitement sur le hameau par une entreprise locale.

Madame Szmiedt insiste sur les installations du stade, effectuées ou en projets qui tiennent à cœur au conseil municipal. Elle rappelle que le lieu est une ancienne décharge, de belles structures y sont et y seront installées, le stade est un lieu de vie pour tous, il attire de plus en plus de monde et sa situation près de l'école permet que le stade « vive ».

Monsieur Champagne donne la parole à Monsieur Baron :

Sur le hameau du Coudray des travaux d'éclairage public ont été effectués et le bornage de deux chemins dont un sur le GR2 a été réalisé.

Un agrandissement à l'entrée du hameau est en projet suite à la demande des administrés.

Monsieur Champagne donne des informations concernant les subventions :

La CAMY a été sollicitée dans le cadre du Fonds de concours 2015 pour la réalisation de trois opérations : - Le parking salle polyvalente (urgent pour la sécurité des piétons, circulation des poussettes, manque de stationnement et véhicules sur les trottoirs),

- le tennis

- l'aire de jeux au stade.

La réserve parlementaire pour :

- une aide à la création de trottoirs Route de Sandrancourt,

- des travaux non terminés, de sécurité des piétons et risques d'inondation en aval (08 août dernier).

Le Conseil Général, programme d'aide aux communes, pour :

- l'accès sécurisé à la bibliothèque et ludothèque.

Concernant l'assainissement sur Sandrancourt, après un débat compliqué avec la CAMY qui est garante des travaux d'assainissement sur le hameau de Sandrancourt, les subventions seraient égales à celles

attribuées aux administrés de St Martin (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup> tranche). Ces travaux devraient se dérouler durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

Madame Szmiedt rappelle que la commission finances étudie les projets et les possibilités de subvention avant toute décision prise dans l'intérêt général des administrés et de la commune. Il n'est pas envisageable de faire des dépenses pour faire des dépenses.

Madame Szmiedt évoque le dossier des liaisons douces conduit par la SMSO, beau projet que la commune poursuit avec les études déjà initiées. La tâche n'est pas facile, rien n'est jamais acquis et il y a encore beaucoup de travail, tout n'est pas finalisé, ça le sera quand les travaux auront commencés et seront terminés.

Madame Szmiedt invite également tous les administrés à relire les comptes rendus des conseils municipaux du 14.03.2011/18.07.2011/17.10.2011 et 17.02.2014 où l'on parle de la licence IV d'une valeur de 10 000 € et de l'inquiétude quant à son devenir puisque la recherche d'un acquéreur à l'époque semblait être l'affaire de tous et qu'il ne fallait en perdre le bénéficiaire. Lors de notre conseil du 22.12.2014 nous avons mentionné, je cite « Cette dernière étant invalide depuis 2011, contrairement à ce qui avait été annoncé lors des conseils précédents, il ne peut y avoir d'exploitation, ni de cession ».

Monsieur Champagne « Il s'agit d'une perte sèche de 10 000 € que nous avons constatée après notre élection ».

Monsieur Champagne donne la parole à Madame Szmiedt :

Il est dommage que le passage du POS au PLU n'ait pas été entamé par l'ancienne équipe car aujourd'hui les délais sont très courts et nous n'avons plus de temps à perdre. Cela n'a jamais été notre priorité mais elle l'est devenue, contraints par les délais, comme pour toutes les autres communes qui ne souhaitent pas aller vers un PLU. Nous venons de lancer l'appel d'offres pour un cabinet d'études que nous devons choisir pour nous accompagner pendant toute la durée de l'élaboration. Tous les conseillers municipaux seront concertés et tout sera fait pour informer les administrés, via le site internet de la commune.

Monsieur Lemaire rappelle l'aide du PNR pour monter le dossier du PLU ainsi que l'AUDAS avec qui nous avons signé une convention AT plus.

Monsieur Champagne remercie les conseillers municipaux pour leur participation aux nombreuses réunions sur la commune ou à l'extérieur et leur engagement même s'ils sont bénévoles.

Monsieur Champagne donne la parole à Monsieur Gélinau :

La DSP du Port Ilon a été signée 3 semaines avant les élections municipales.

Le montant de 300 000 € en 2015 représente une somme importante pour le budget de la commune. La commission, avec l'aide d'un juriste, a repris les termes de la convention et confirme son accord sur la forme mais pas sur le fond.

Les projets de bateaux logements sans étude de faisabilité, des devis mais pas d'étude pour 20 bâtiments, vu ces travaux conséquents, la DSP est reprise en détail.

Des échanges ont eu lieu entre SODEPORTS et la Commune notamment pour la redevance annuelle.

Le sujet est lourd et quel est l'intérêt communal ?

Il est nécessaire de le redécouper secteur par secteur et de réfléchir à l'intérêt pour la commune et non à l'intérêt commercial.

Natura 2000, le PNR, une étude de nuisances sur l'impact environnemental, ces différentes actions sont longues (12-18 mois).

Autres informations : La commune payait 2 assurances pour le Port Ilon. Des loyers sur le hangar étaient impayés depuis 3 ans et non réclamés.

Monsieur Gélinau a également contrôlé les assurances, renégocié les contrats énergies (électricité, gaz) et permis une économie d'environ 1/3 du montant des factures. Il faut être vigilant avec l'argent public.

Monsieur Champagne revient sur la DSP et précise que la zone du port est une zone protégée, les pontons des bateaux logements iraient jusqu'à l'île où séjournent des espèces protégées.

Vu la spécificité du dossier, Monsieur Gélinau rappelle que l'on ne peut rien faire sans avis de Natura 2000, les autorisations n'ont pas été demandées avant la signature du marché, l'avis d'appel à concurrence des passerelles « Lafarge » n'a pas été lancé et malgré tout, il faut que la commune respecte ses engagements vis-à-vis de SODEPORTS.

Concernant les bateaux logements qui ne paieraient pas de loyer, la commune n'a pas le contrôle, la société SODEPORTS qui est une société sérieuse, gère d'autres ports (Cergy, St Raphael...) et a la charge de percevoir ces revenus. Il serait étonnant qu'elle ne fasse pas payer ces bâtiments.

#### Monsieur Champagne donne la parole à Madame Barnabon :

La mise en place des rythmes scolaires fut un dossier difficile dès l'arrivée du nouveau conseil municipal. La commission n'est partie de rien car aucun dossier n'a été transmis.

Madame Barnabon remercie Madame Varvarais et le personnel municipal scolaire pour leurs aides.

A ce jour, l'équipe est fière de ses décisions, car les enfants et les parents donnent un retour positif de l'organisation et des activités proposées.

Nous avons présenté les activités aux enseignants en septembre afin de travailler ensemble sur des ateliers concrets et constructifs et apporter des connaissances aux enfants. Pour chaque sortie il y a une moyenne de 93 enfants inscrits sur 97 scolarisés. La programmation se fait dès le début de l'année scolaire afin d'apporter les informations en avance aux parents.

Les TAP sont gratuits pour tous les enfants. La commune a pris à sa charge tous les transports. Le seul atelier payant était l'atelier chocolat et pour sa réalisation nous avons demandé une participation aux parents à hauteur de 2€ par enfant inscrit, 3€ par APE et 4€ pour le déplacement par la municipalité. Pour cet atelier nous avons 94 enfants inscrits. Les parents étaient prévenus depuis le début de l'année scolaire, ce n'était donc pas une surprise.

Pour mettre en place toutes ces activités nous avons établis des partenariats avec des associations et entreprises locales afin de minimiser le coût tant pour les familles que pour la commune.

Pour cette année, nous avons pu bénéficier du fond d'amorçage de l'Etat, ce qui a permis à la commune de payer en partie toutes les activités. Un bilan global se fera en fin d'année afin d'organiser les TAP 2015-2016 avec la même qualité d'activité.

Avec la mise en place et l'augmentation des effectifs scolaires nous avons gardé le même effectif pour l'équipe scolaire avec un redéploiement des agents en maternelle et nous avons embauché 2 vacataires pour les TAP du vendredi après-midi.

Les effectifs scolaires vont augmenter encore en 2015-2016 et nous avons à cœur de mettre à disposition de l'équipe enseignante des agents pour la sécurité et le confort des enfants et permettre aux enseignantes de mettre en place un enseignement de qualité.

La bibliothèque scolaire a été remise avec la bibliothèque adulte et fonctionne les vendredis avec 2 élus et deux bénévoles.

La ludothèque ouvrira en septembre 2015. La commune doit recruter un « contrat avenir » pour un soutien logistique et informatique (prêt de livre, de jeux). Ce contrat est un contrat aidé, le coût pour la commune serait de 187,40 € mensuel pour 18 heures de présence hebdomadaire. Une formation sera structurée et assurée.

Madame Varvarais rappelle l'importance de la compétence lors du recrutement pour une formation au passage à l'informatique pour le prêt de livres suivant avis de la BDY.

Monsieur Champagne donne des informations sur les subventions aux différentes associations pour faire vivre la commune et établir du lien social. Nous octroyons les subventions après discussion en commission et chaque subvention est murement réfléchi et présente une utilisation certaine.

Monsieur Champagne donne la parole à Monsieur Broegg :

Trois bulletins municipaux sortent chaque année, comme précédemment.

Concernant le site web, il était fonctionnel bien qu'obsolète mais la précédente équipe municipale n'a pas été vigilante sur les factures (non payées pendant près de 2 ans) ce qui a amené une rupture de service l'été dernier.

Après la régularisation tout est rentré dans l'ordre jusqu'à la fin de l'automne lorsque le précédent prestataire nous a indiqué que les dispositifs hébergeant le site ne fonctionnaient plus et qu'il n'existait pas non plus de sauvegarde.

Nous avons donc été contraints de recréer un nouveau site web temporaire fonctionnel comportant les informations essentielles de la commune.

A présent, nous allons demander à un prestataire de construire un nouveau site web qui permettra de le gérer facilement et de bénéficier de nouveaux services comme des emailing.

Les administrés peuvent communiquer leurs adresses mail afin de recevoir des informations communales.

Monsieur Champagne aborde le soutien de la commune pour le commerce local qu'il qu'il soit. Monsieur Champagne rappelle que le commerce, en France, est libre. La mairie est à l'écoute, soutient le commerce local, parfois sur une aide logistique, mais ne finance pas de travaux, il en est de même pour les entrepreneurs.

Monsieur Lemaire rappelle les manifestations du weekend :

- Opération Berges Saines le 11 avril à 9h30 sur St Martin et Sandrancourt, retour à 12h à l'école,
- 1 arbre pour les enfants nés en 2014.
- Invitation pour les nouveaux arrivants,
- Fête du Livre,
- Ball- trap

Il souligne la réussite de la Fête de Pâques, forains, jeux « à l'ancienne », manèges avec distribution de tickets.

Cette manifestation a coûté moins cher que les structures gonflables des années précédentes.

Il rappelle également la réussite du 14 juillet 2014 avec son bal, au grand plaisir des administrés, même si une opposition pour l'annulation de cette fête avait été émise.

### **Délibération sur l'éventualité de poursuites juridiques pour diffamation visant certains élus et le conseil municipal dans son ensemble :**

Monsieur Champagne, Maire, informe que les membres du conseil municipal ont été blessés dans leur vie privée, personnelle, leurs conjoints également, suite à un tract injurieux, dangereux. Ce tract est contraire aux valeurs républicaines. Le conseil municipal a été attaqué dans son ensemble.

Il demande à Madame Szmiedt la lecture de la loi pour diffamation :

« Une diffamation est une allégation ou imputation d'un fait non avéré qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.

Elle est caractérisée même si elle est faite sous forme déguisée ou dubitative, ou si elle est insinuée.

Elle est caractérisée si elle vise une personne non expressément nommée mais identifiable (si on donne sa fonction par exemple).

Diffamation publique : C'est un délit qui relève du tribunal correctionnel

La diffamation est punissable par une amende de 12 000 €

Une diffamation à l'encontre d'un élu local, d'un parlementaire ou d'un policier en raison de ses fonctions est punissable d'une amende de 45 000 € »

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes dans un état de droit, et que ces faits sont graves. Cependant, il ne s'abaissera pas à un tel niveau. Le Conseil municipal est garant de l'action municipale, du budget et du patrimoine public, il est préférable de garder de la distance et de la hauteur, compte-tenu de notre fonction.

Il demande, à chacun des membres du conseil municipal, son avis sur la suite juridique.

5 conseillers ont voté contre les poursuites juridiques évoquant les motifs suivant :

Cela ne vaut pas la peine vu le tissu de mensonges, cela serait faire trop d'honneur à la personne originaire du tract, confiance des administrés, pas élus par hasard....

9 conseillers ont voté pour des poursuites juridiques pour les motifs suivants :

Les inepties écrites dans ce trac ne doivent pas être prises à la légère et la loi doit être respectée.

De quel droit une personne s'estime garante de fausses informations, dissuasion, .....

A la majorité des membres présents, une poursuite juridique va être engagée à l'encontre de l'administré ayant rédigé, émis et distribué ce tract.

Monsieur Champagne, Maire, remercie les administrés ayant manifesté leur soutien et confiance suite à cette polémique. Les administrés ont le droit de se poser des questions, les portes de la mairie sont ouvertes à tout administré qui souhaite le rencontrer, lui, un adjoint ou un conseiller municipal.

Clôture de la séance : 22 heures 13